

Villeurbanne, le 11 octobre 1973

COMITE DE SOUTIEN
POUR LA DEFENSE DU TERRAIN DE LA SAINTE FAMILLE

HISTORIQUE DE LA DEFENSE DU TERRAIN

Les habitants des quartiers Buers-Croix Luizet (Villeurbanne) ont arrêté, le 19 septembre, un chantier : ils empêchent ainsi la construction d'un immeuble de standing. Le terrain qu'ils occupent tous les jours depuis cette date avait été promis par le maire et un adjoint pour l'édification d'un centre social adapté aux besoins du quartier. Les occupants du terrain veulent aussi attirer l'attention sur le risque de disparition du terrain de sport attenant (10 900 m²), menacé par un projet de construction scolaire. L'ensemble des deux terrains (16 000 m²) jusqu'ici libre d'accès à tous les jeunes et à tous les groupes scolaires du quartier, est le dernier espace vert de ce type à Villeurbanne. Depuis des années, les associations populaires se préoccupent de sa destination et souhaitent en faire le centre d'animation socio-culturelle du quartier avec :

- une maison sociale,
- un club de jeunes,
- un centre de rencontres pour personnes âgées,
- une plaine de jeux et de sport libre d'accès à tous.

En 1967, la mairie se déclara intéressée par l'ensemble du terrain, mais elle laissa vendre à un promoteur la partie prévue pour le centre social, la délivrance du permis de construire (5 oct. 72) ayant été cachée au public par défaut d'affichage réglementaire sur la terrain.

Depuis février 73, le Comité de coordination pour la défense du Terrain de la Sainte Famille, regroupant associations et habitants du quartier, a multiplié les démarches auprès des autorités compétentes (mairie, préfecture, ministère Environnement). Il s'est heurté à un mur de silence et à un refus systématique de dialogue qui montrent le mépris porté par la municipalité à la population et à ses associations.

Au lieu d'instaurer le dialogue que nous n'avons cessé de rechercher, les autorités municipales et préfectorales n'ont fait que des réponses vagues et hypocrites.

RESPONSABILITES DE LA MUNICIPALITE

Cette situation est le résultat d'une politique municipale qui ne tient aucun compte des besoins réels de la population :

- manque d'équipements socio-culturels dans le quartier (crèches, terrains de sport, salles pour les jeunes...);
 - manque total de logements sociaux dans les nouveaux quartiers (Tonkin, Perralière) malgré les promesses de la municipalité,
 - de ce fait, expulsion des gens de condition modeste (Tonkin... et peut-être Croix-Luizet dans un an).
- ...
-

- Disparition progressive de tous les terrains libres au profit d'immeubles de standing, de grands magasins, de parkings....

Ce qui compte pour la municipalité actuelle, ce sont les réalisations de prestige, l'entente avec les promoteurs et les financiers.

Cet "urbanisme" a des conséquences désastreuses pour la vie de tous : c'est d'abord l'isolement des habitants qui n'ont plus d'occasions de rencontre et spécialement les personnes âgées que l'on "parque" à l'écart du reste de la population.; c'est aussi la délinquance des jeunes qui n'ont pas de salles pour se réunir, de terrains pour se détendre et qui doivent se contenter des parkings et des trottoirs pour se retrouver.

RESPONSABILITES DU GOUVERNEMENT

Ces problèmes ne se posent ^{pas} seulement à Villeurbanne ; dans de nombreuses villes, la population doit lutter pour que son droit à une vie décente soit reconnu. Les gouvernements de la Ve république portent l'entière responsabilité des méfaits de l'urbanisme actuel et la création du ministère de l'Environnement n'a rien amélioré. Par ce grand mot, le gouvernement essaie de tromper tous ceux qui pâtissent des nuisances de la vie en ville.

L'urbanisme au service des travailleurs est toujours sacrifié aux intérêts des banquiers et des promoteurs.

TEXTE D'ADHESION

Nous, soussignés, approuvons le texte ci-dessus et nous engageons à soutenir moralement et financièrement le comité de coordination pour la défense du terrain de la Sainte Famille.

Nous nous engageons à lutter dans nos villes et quartiers respectifs, pour obtenir :

- des équipements sociaux,
- des terrains de jeux et de sport,
- des rénovations sans expulsion avec relogement sur place.

Pour obtenir que la population participe à l'élaboration des plans d'urbanisme et puisse en contrôler la réalisation.

N.B. Les adhésions au comité de soutien sont individuelles.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

1°) Adresse du Terrain : 170, avenue Roger Salengro. Villeurbanne

2°) Pour prendre contact : M. Paul VERMANDE - IO Impasse Richard -
VILLEURBANNE
ou téléphoner au n° 84.15.12 ou 68.32.23

3°) Soutien financier éventuel : Melle BELLON - CCP 4991-55 LYON

BULLETIN D'ADHESION

A renvoyer à : Paul VERMANDE - IO Impasse Richard - VILLEURBANNE

NOM Prénom.....

ADRESSE

SIGNATURE :